

Conditions générales complètes

1. Cette Offre promotionnelle est réservée aux personnes résidant en Belgique, aux Pays-Bas et au Luxembourg âgées d'au moins 18 ans. Elle exclut les employés de l'Organisateur, les agents, distributeurs ou entreprises affiliées de l'Organisateur ainsi que leur famille immédiate (parents, enfants, frères et sœurs, compagne ou compagnon, époux ou épouse, et toute autre personne vivant dans le même foyer), et toute personne professionnellement liée à l'Offre promotionnelle.
2. Jeu avec obligation d'achat. Veuillez conserver un ticket de caisse de l'achat effectué pendant la Période promotionnelle indiquant l'heure et la date de l'achat antérieur à la participation. Celui-ci pourra vous être demandé afin de valider votre participation et de recevoir votre Cadeau en cas de victoire. Un accès à Internet, un compte Kellogg's, un appareil compatible et une adresse e-mail valide sont nécessaires.
3. Veuillez noter que, même si nous vous invitons à participer et à profiter de cette Offre, nous encourageons une consommation responsable de nos produits. N'ACHETEZ PAS plus de produits que vous ne pouvez raisonnablement consommer et ne consommez pas dans l'unique but de participer à cette Offre.
4. **Période promotionnelle :**
 - a. **Période promotionnelle principale :** vous pouvez participer à cette Offre du 30 mars 2026 à 00 h 01 CEST au 28 juin 2026 à 23 h 59 CEST inclus.
 - b. **Période promotionnelle étendue :** vous pouvez participer du 29 juin 2026 à 00 h 01 CEST au 21 mars 2027 à 23 h 59 CET.
5. Pour participer à cette Offre promotionnelle, les participants doivent :
 - a. Acheter un paquet de céréales ou de barres de céréales Kellogg's (l'offre exclut les barres de céréales à l'unité) ;
 - b. À l'aide d'un smartphone, aller sur www.kelloggs.com/NBAxCrocs (ou accéder à l'expérience NBA x Crocs) et se connecter à leur compte Kellogg's ou en créer un gratuitement et suivre les formalités d'authentification multifacteur si cela est demandé ;
 - c. Saisir les quatre derniers chiffres du code-barres figurant sur l'emballage ;
 - d. Cliquer sur « Participer » et
 - e. Réussir le défi (« le défi ») le plus rapidement possible.
6. **Autres conditions de participation :**
 - a. Il est possible que les smartphones avec un système d'exploitation antérieur à iOS 14 ou à Android 9 ainsi que les modèles d'iPhone antérieurs à l'iPhone 8 ne permettent pas une exécution optimale du jeu, ce qui est susceptible d'avoir un impact sur le temps réalisé par le participant pour relever le défi.
 - b. Le défi ne peut être lancé que sur la version mobile 17.1 de Safari ou une version ultérieure, la version 23 de Samsung Internet ou une version ultérieure, ou la version 119 de Google Chrome ou une version ultérieure. Toutes les applications doivent pouvoir exécuter JavaScript pour lancer le défi.

7. Chaque participation doit être accompagnée d'un nouveau ticket de caisse faisant foi de l'achat effectué pendant la Période promotionnelle et antérieur à la date et l'heure de participation. Une participation maximum par personne et par jour pendant toute la Période promotionnelle, et un cadeau maximum par catégorie autorisé par foyer (défini comme les personnes résidant à la même adresse postale) pendant toute la durée de l'Offre promotionnelle.
8. Si la preuve d'achat correspondant à chaque participation est réclamée par l'Organisateur et ne peut être fournie, le participant ne pourra plus prendre part à l'Offre promotionnelle et toute nouvelle participation de sa part sera annulée.
9. Les gagnants doivent conserver le ticket de caisse indiquant une date et une heure d'achat durant la Période promotionnelle et antérieures à celles de la participation. Ces éléments peuvent être exigés à tout moment à des fins de validation et pour permettre aux gagnants de recevoir le Cadeau.
10. **Cadeaux de la Période promotionnelle principale :** au cours de la Période promotionnelle principale, un (1) Cadeau de catégorie 1 et quatre (4) Cadeaux de catégorie 2 seront mis en jeu chaque jour (soit 450 Cadeaux au total). Le participant qui aura réussi à relever le défi le plus rapidement chaque jour remportera un Cadeau de catégorie 1 et les quatre (4) participants les plus rapides suivants remporteront un Cadeau de catégorie 2.
 - a. **Cadeaux de catégorie 1 :** 90 paires de Crocs NBA Echo d'une valeur unitaire de 89 €.
 - b. **Cadeaux de catégorie 2 :** 360 lots de Jibbitz NBA (comprenant 1 Jibbitz de chaque équipe NBA et 1 Jibbitz avec le logo NBA) d'une valeur unitaire de 34,93 €.
11. **Cadeaux de la Période promotionnelle étendue :** il y a un (1) cadeau à gagner chaque semaine (38 cadeaux au total). Chaque gagnant remportera un (1) lot de Jibbitz NBA (comprenant 1 Jibbitz de chaque équipe NBA et 1 Jibbitz avec le logo NBA) d'une valeur unitaire de 34,93 €. Le participant qui aura réussi à relever le défi le plus rapidement chaque semaine remportera le cadeau.
12. **Modalités et informations complémentaires sur les Cadeaux :**
 - a. Les gagnants pourront choisir la peinture de leurs Crocs, sous réserve de disponibilité. Les peintures seront attribuées dans l'ordre chronologique des demandes.
 - b. Les photographies et images utilisées en lien avec l'Offre promotionnelle sont uniquement fournies à des fins d'illustration et peuvent ne pas refléter fidèlement les Cadeaux.
 - c. En participant à l'Offre, les participants conviennent que le Cadeau est attribué « tel quel » et que l'Organisateur ne fait aucune déclaration ou garantie de quelque nature que ce soit concernant le Cadeau.
 - d. Toutes les images présentant les cadeaux, quel que soit le support, y compris les publicités dans la presse, les affiches ou les publicités TV, ne sont présentées

qu'à titre indicatif et les cadeaux peuvent être différents des représentations. L'Offre promotionnelle ne constitue pas une affiliation ou une recommandation des produits ou services offerts en cadeau.

- e. Il relève de la responsabilité du gagnant de fournir des informations personnelles correctes au moment de sa participation et/ou de confirmer l'acceptation du cadeau pour que le cadeau soit livré. L'Organisateur n'est pas responsable si le gagnant fournit des informations incorrectes affectant l'acceptation ou la livraison du cadeau.
- f. L'Organisateur n'est pas responsable de tout Cadeau une fois distribué ou envoyé à un gagnant, et l'Organisateur ne sera pas responsable de tout cadeau non reçu, endommagé ou perdu en transit.

13. Sélection des gagnants :

- a. **Période promotionnelle principale** : le participant qui aura réussi à relever le défi le plus rapidement chaque jour sera désigné gagnant provisoire de la Période promotionnelle principale (le « Gagnant provisoire de catégorie 1 »). Les quatre (4) participants suivants réussissant le défi le plus rapidement lors de chaque journée seront désignés gagnants provisoires de catégorie 2 (les « Gagnants provisoires de catégorie 2 »). Il y aura 90 Gagnants provisoires de catégorie 1 et 360 Gagnants provisoires de catégorie 2 au total.
- b. **Période promotionnelle étendue** : le participant qui aura réussi à relever le défi le plus rapidement chaque semaine sera désigné gagnant provisoire de la Période promotionnelle étendue (le « Gagnant provisoire de la période étendue »), soit 38 gagnants au total.

14. En cas de parfaite égalité entre deux participants ou plus dans les temps réalisés, ces participants seront contactés et invités à répondre à la question suivante : « Quelles sont vos céréales Kellogg's préférées et pourquoi ? »

15. Les participations reçues en vertu de la Clause 14 ci-dessus seront évaluées par un tiers indépendant en fonction des critères suivants :

- a. Originalité (sur une échelle de 1 à 10) ;
- b. Créativité (sur une échelle de 1 à 10) ; et
- c. Humour (sur une échelle de 1 à 10).

16. **Modération** : l'Organisateur se réserve le droit, en vertu de la Clause 14, de refuser les participations qui, selon son avis raisonnable :

- a. Contiennent des éléments choquants ou susceptibles de nuire au nom, à la réputation ou au fonds commercial de l'Organisateur.
- b. Diffament, insultent ou déforment l'image d'autres personnes morales ou physiques, y compris sans toutefois s'y limiter l'Organisateur (et ses partenaires) ; et/ou véhiculent un message politique.

17. Notification des gagnants :

- a. **Période promotionnelle principale** : chaque Gagnant provisoire de catégorie 1 et Gagnant provisoire de catégorie 2 (ayant terminé le défi le plus rapidement ou avec le deuxième, troisième, quatrième et cinquième meilleur temps, ou ayant été sélectionné via sa réponse à la question de la Clause 14) sera

contacté par e-mail à l'adresse e-mail associée à son compte Kellogg's dans un délai de 28 jours à compter de la date à laquelle il aura terminé le défi ou répondu à la question de la Clause 14, et il pourra lui être demandé de fournir une preuve d'identité et d'éligibilité. L'Organisateur s'efforcera de contacter les gagnants provisoires. Après vérification de son éligibilité, le gagnant provisoire sera confirmé gagnant. Si un gagnant provisoire ne répond pas à une demande de preuve d'identité et d'éligibilité dans un délai de 14 jours ou est disqualifié pour toute violation des présentes Conditions générales, l'Organisateur se réserve le droit d'attribuer le cadeau au participant suivant le plus rapide de la journée concernée.

- b. **Période promotionnelle étendue** : les gagnants provisoires (ayant terminé le défi le plus rapidement ou ayant été sélectionnés via leur réponse à la question de la Clause 14) seront contactés par e-mail à l'adresse associée à leur compte Kellogg's. Si un gagnant provisoire ne répond pas à une demande de preuve d'identité et d'éligibilité dans un délai de 14 jours ou est disqualifié pour toute violation des présentes Conditions générales, l'organisateur se réserve le droit d'attribuer le cadeau au participant suivant le plus rapidement à partir de la semaine concernée.

18. **Lots remis en jeu** : à la fin de la Période promotionnelle étendue, dans l'éventualité où des cadeaux ne seraient pas remportés, seraient refusés, non livrés ou retournés à l'expéditeur, ou si un gagnant est disqualifié pour toute violation des présentes Conditions générales pendant l'une des périodes promotionnelles, l'Organisateur se réserve le droit d'attribuer ces cadeaux au(x) participant(s) suivant(s) ayant réussi le défi le plus rapidement pendant les deux périodes promotionnelles. Cette procédure dépendant entièrement de la quantité de cadeaux remportés au cours de l'Offre promotionnelle, le nombre de cadeaux attribués lors de ce tirage au sort ne peut être anticipé. Tous les gagnants sélectionnés par cette méthode seront informés par e-mail de leur gain dans les 28 jours ouvrés suivant la fin de la Période promotionnelle étendue.

19. **Acceptation du Cadeau** : une fois que le gagnant provisoire aura présenté un justificatif d'identité ainsi qu'une preuve de son éligibilité, celui-ci sera contacté par e-mail à l'adresse associée à son compte Kellogg's pour organiser la remise de son cadeau dans un délai de 28 jours à compter de la date à laquelle il aura accepté ledit cadeau. Dans le cas peu probable où le gagnant ne recevrait pas le message concernant l'organisation de son cadeau dans un délai de 28 jours ou ne recevrait pas sa notification dans les 90 jours suivant la notification de victoire, celui-ci devra en informer l'Organisateur en se rendant sur la page Nous contacter :

- a. **Luxembourg** : www.kelloggs.fr/fr_FR/contact_us_fr.html ;
- b. **Belgique – français** : www.kelloggs.be/fr_BE/contact_us_be.html ;
- c. **Belgique – flamand** : www.kelloggs.be/nl_BE/contact_us_be.html ; ou
- d. **Pays-Bas** : www.kelloggs.nl/nl_NL/contact_us_nl.html.

À défaut, l'Organisateur se réserve le droit de ne pas réattribuer le Cadeau ou d'en limiter la valeur, à sa seule discrétion.

20. Il relève de la responsabilité du gagnant de fournir des coordonnées exactes dans son compte Kellogg's afin de recevoir son Cadeau. L'Organisateur ne pourra pas être tenu

responsable de la non-livraison du cadeau si le gagnant a fourni des coordonnées erronées. L'adresse postale d'un gagnant ne peut être mise à jour après la participation.

21. L'Organisateur peut éventuellement demander aux gagnants de prendre part à des communications publicitaires liées à l'offre promotionnelle dans la limite du raisonnable, lesquelles pourront utiliser leur nom, leur voix, leur ville ou région de résidence, ainsi que leurs photos, vidéos et/ou leur ressemblance visuelle à des fins publicitaires et/ou commerciales, ainsi qu'à toute autre finalité dans les médias et supports de tout type, maintenant ou à partir de maintenant, sans aucune contrepartie (financière ou autre). La participation est à la discrétion du gagnant et ne constitue pas une condition d'acceptation du cadeau.
22. L'Organisateur entend gérer des offres promotionnelles équitables et sûres, et empêcher les abus et tricheries. Si vous participez d'une manière ne se conformant pas aux présentes Conditions générales, vos participations (et celles des pseudonymes qui vous sont associés) seront disqualifiées. Toutes les récompenses obtenues par ce biais seront annulées et récupérables, et l'Organisateur se réserve le droit de vous interdire de participer à de futures offres promotionnelles pendant une période d'au moins six mois. À ce titre, l'Organisateur se réserve le droit, à tout moment, de :
 - a. Vérifier l'éligibilité des participants et/ou gagnants provisoires en demandant les informations que nous considérons raisonnablement nécessaires à cette fin. La participation ou l'attribution d'un Cadeau peut être suspendue jusqu'à ce que la vérification soit effectuée.
 - b. Disqualifier les participations qui ne sont pas faites directement par la personne participant à l'Offre promotionnelle.
 - c. Disqualifier les participations effectuées à l'aide de services de messagerie anonyme tels que, sans toutefois s'y limiter, GuerillaMail, Dispostable ou Mailinator.
 - d. Disqualifier les participations groupées provenant de particuliers, d'entreprises, de groupes de consommateurs ou de tiers, les participations incomplètes et les participations soumises par des macros ou d'autres moyens automatisés.
 - e. Disqualifier les participations qui excèdent le nombre maximum autorisé, ou qui ont recours à des techniques comme le « script », la « force brute », le masquage de l'identité par la manipulation d'adresses IP, l'utilisation d'alias ou d'identités autres que les leurs ou tout autre moyen.
 - f. Disqualifier les participants qui perturbent le processus de participation.
 - g. Disqualifier les participations qui, d'une quelconque autre manière, ne respectent pas l'ensemble des présentes Conditions générales.
 - h. Annuler, modifier ou suspendre l'Offre promotionnelle si celle-ci ne peut être tenue dans les conditions prévues en raison de, mais sans s'y limiter, falsification, intervention non autorisée, fraude, malhonnêteté, défaillance technique, ou

toute autre cause échappant au contrôle de l'Organisateur qui viendrait corrompre ou affecter l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la bonne conduite de cette Offre promotionnelle.

23. Les participants doivent indiquer leurs coordonnées en utilisant leur nom légal.
L'Organisateur se réserve le droit de disqualifier tout participant qui utilise plusieurs noms ou adresses électroniques, et d'exiger le renvoi de tout Cadeau qu'il aurait gagné.
24. À la demande des autorités néerlandaises, le nom de famille et le lieu de résidence des gagnants seront mis à disposition en contactant www.kelloggs.nl/nl_NL/contact_us_nl.html et en demandant une liste des gagnants Kellogg's NBA x Crocs 2026. Ces informations seront mises à disposition pendant une période de 6 mois à compter de la fin de la Période promotionnelle étendue. Sans préjudice, l'Organisateur fournira les coordonnées complètes des gagnants aux autorités néerlandaises sur demande raisonnable. L'Organisateur fournira des informations sur le gagnant à tout organisme de réglementation sur demande raisonnable afin de respecter toutes les règles et lois en vigueur actuellement.
25. Il relève de la responsabilité du Gagnant de s'acquitter des éventuelles taxes applicables pour obtenir son Cadeau.
26. Les Cadeaux ne sont ni transférables ni échangeables, et aucune alternative en espèces ou toute autre forme ne sera proposée. Si, pour une raison quelconque, un élément d'un Cadeau n'est pas disponible, l'Organisateur se réserve le droit, à sa seule discrétion, de lui substituer un autre Cadeau de valeur égale ou supérieure.
27. L'Organisateur décline toute responsabilité pour les participations perdues, tardives, endommagées, corrompues, mal acheminées ou incomplètes ou qui ne peuvent être acheminées pour quelque raison technique ou logistique que ce soit. La preuve d'envoi ne constitue pas un accusé de réception. L'Organisateur ne garantit pas un accès continu ou sécurisé au site de l'Offre promotionnelle.
28. L'Organisateur, l'agence responsable des cadeaux, ainsi que toutes les agences et sociétés associées ne seront tenus responsables d'aucune perte (y compris, sans s'y limiter, des pertes indirectes, spéciales ou consécutives, ou des manques à gagner), aucune dépense ou aucun dommage subis (qu'ils résultent ou non de la négligence de toute personne) en lien avec cette offre promotionnelle ou l'acceptation ou l'utilisation d'un cadeau, sauf pour toute responsabilité ne pouvant être exclue par la loi. Rien n'exclura la responsabilité de l'Organisateur en cas de décès ou de blessure corporelle résultant de sa négligence.
29. L'Organisateur ne sera pas tenu responsable de tout retard ou manquement à ses obligations pour des raisons échappant à son contrôle raisonnable et résultant, mais sans s'y limiter, d'un cas de force majeure, d'une épidémie ou d'une pandémie mondiale ou régionale, de conditions météorologiques défavorables, d'un incendie, d'un conflit du travail, d'une guerre, d'une activité terroriste, d'hostilités, de troubles politiques, d'émeutes, de troubles civils, de peste ou de toute autre catastrophe naturelle, ou de toute autre circonstance échappant à son contrôle.

30. Belgique uniquement : POLITIQUE DE PROTECTION DE LA VIE PRIVEE:

Les données personnelles collectées sont nécessaires à l'organisation de l'offre promotionnelle et à l'attribution des lots aux gagnants. Conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard du traitement des données à caractère personnel, et au Règlement 2016/679 (depuis le 25 mai 2018) et sous réserve des conditions prévues par ladite réglementation pour l'exercice de ces droits, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des informations le concernant.

Il pourra exercer ses droits, ou s'opposer au traitement de ses données personnelles par e-mail.

31. Dépôt et consultation des conditions générales pour les personnes résidant en Belgique :

les présentes Conditions générales ont été déposées auprès d'Enactis Gerechtsdeurwaarders Oost-Vlaanderen, Margaretha Van Parmastraat 15, 9700 Oldenaarde. Une copie de l'intégralité de ces Conditions générales est mise à la disposition des participants sur le site Internet www.kelloggs.com/NBAxCrobs.

32. Nous nous engageons à respecter votre vie privée. Kellogg Europe Trading Limited (Kellogg) et l'agence responsable des cadeaux traiteront uniquement vos informations aux fins suivantes : (1) Pour gérer cette Offre promotionnelle conformément aux conditions générales, et (2) Pour vous contacter dans le cadre d'offres futures et à des fins de marketing. Nous ne vendrons jamais vos données à des tiers, mais il est possible que nous combinions vos données à celles d'autres sources afin de créer des profils anonymisés/pseudonymisés à des fins de publicité ciblée. Vos données seront traitées et conservées sur des serveurs situés aux États-Unis. Kellogg veille à ce que tous les responsables de traitement auxquels nous avons fait appel soient tenus de respecter les règles de protection des données conformément aux Clauses Contractuelles Types de la Commission européenne. Nous conserverons vos données tant que votre accord restera valable et que vous souhaitez recevoir des communications marketing. Vous disposez d'un droit d'accès et de suppression concernant vos données, et vous avez le droit de retirer votre accord. Vous pouvez aussi contacter une autorité de contrôle de protection des données. Pour toute autre question concernant l'utilisation de vos données, nous vous invitons à consulter notre Politique de confidentialité. Vous pouvez également nous contacter à l'[adresse DataPrivacyOfficer@kellogg.com](mailto:DataPrivacyOfficer@kellogg.com). Toutes les informations recueillies concernant les participants dans le cadre de cette Offre promotionnelle seront traitées de manière confidentielle conformément à la Politique de confidentialité de l'Organisateur et sont disponibles sur :

- a. Belgique – français : www.kelloggs.be/fr_BE/privacy-policy.html ;
- b. Belgique – flamand : www.kelloggs.be/nl_BE/privacy-policy.html ;
- c. Pays-Bas : www.kelloggs.nl/nl_NL/privacy-policy.html ;
- d. Luxembourg : www.kelloggs.be/fr_BE/privacy-policy.html.

33. Lorsque la loi ou lorsqu'un code d'auto-réglementation régissant le déroulement de l'Offre promotionnelle l'exigera, l'Organisateur devra éventuellement partager certaines des données personnelles des gagnants avec les autorités dans les limites autorisées par la loi. Ces informations pourront comprendre le prénom des gagnants, leur nom de famille, leur pays de résidence ainsi que toute autre donnée personnelle que l'Organisateur de la promotion sera tenu de partager.

34. Pour obtenir plus d'informations sur cette Offre promotionnelle, veuillez consulter le site Internet de Kellogg's et envoyer votre demande via la page du Service Conseil Consommateurs à l'adresse suivante :
- a. Luxembourg : www.kelloggs.fr/fr_FR/contact_us_fr.html ;
 - b. Belgique – français : www.kelloggs.be/fr_BE/contact_us_be.html ;
 - c. Belgique – flamand : www.kelloggs.be/nl_BE/contact_us_be.html ;
 - d. Pays-Bas : www.kelloggs.nl/nl_NL/contact_us_nl.html.
35. Si certaines dispositions des présentes Conditions générales sont jugées légalement invalides, illégales ou inapplicables, les autres dispositions ne seront pas affectées et resteront applicables et pleinement en vigueur.
36. En participant à cette Offre, vous acceptez de vous soumettre aux présentes conditions.
37. En cas de divergence entre les présentes Conditions générales et les détails figurant dans tout matériel promotionnel, les présentes Conditions générales prévalent.
38. Les présentes Conditions générales seront régies par le droit du pays où réside chaque participant et les participants se soumettent à la juridiction exclusive des tribunaux du pays en question.

Organisateur : Kellogg Europe Trading Limited, 3 Dublin Airport Central (DAC), Dublin Airport, Dublin (numéro d'enregistrement de la société : 0387390). MERCI DE NE PAS ENVOYER DE DEMANDES DE PARTICIPATION À CETTE ADRESSE.